



Commissaire à la lutte contre la pauvreté
Préfecture de la région Occitanie
Amine Amar

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
Pôle Cohésion Sociale-Jeunesse

Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail et de
l'Emploi

**Pôle Entreprises, Emploi et
Economie**

Appel à projets 2020 **Actions des groupes de travail et des acteurs**

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté BOP 304 action 19

1

Comme en 2019, des crédits de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sont consacrés au financement ou cofinancement de projets portés par les différents groupes de travail de la conférence régionale et les acteurs.

Les projets présentés doivent naturellement s'inscrire pleinement dans les priorités définies par la stratégie mais aussi présenter une dimension expérimentale ou inspirante.

Sans être exclusives, des thématiques prioritaires sont identifiées au titre de l'année 2020 :

- l'obligation de formation des 16-18 ans en raison de sa mise en œuvre en septembre 2020 ;
- les expérimentations relatives au service public de l'insertion dans la mesure où les deux projets déposés par l'Occitanie n'ont pas été retenus dans le cadre de l'appel à projets national ;
- accès aux droits et notamment à la complémentaire santé solidaire entrée en vigueur en novembre 2019.

Par ailleurs, la crise sanitaire que nous traversons soulève, en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté, des questions nouvelles et a été à l'origine d'expériences ou d'actions innovantes en ce domaine. Il peut être pertinent d'envisager de soutenir des projets tendant à l'approfondissement ou la généralisation de ces initiatives. Il en va ainsi de l'activité d'aide alimentaire qui a du, au cours de cette période exceptionnelle, s'adapter à l'accueil de publics nouveaux et à des conditions d'exercice particulièrement complexes. De

même, les formes d'engagement se sont à la fois diversifiées et multipliées tout au long de la crise. Sans doute ces dynamiques observées par tous méritent-elles d'être soutenues.

Enfin, des crédits spécifiques sont prévus pour la formation des professionnels de la petite enfance. Aussi, un appel à projets idoine sera lancé sur ce thème ultérieurement.

Il n'est pas fixé de montant minimum ou maximum pour les projets. Cependant, pour les projets supérieurs à 50 000 €, un cofinancement sera exigé et pour les projets supérieurs à 100 000 € ce cofinancement sera au moins de 30%.

L'attention est attirée sur le fait que ces financements n'ont aucun caractère récurrent. Les projets proposant des actions qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel ne sont pas assurés d'être financés au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté en 2021.

Peuvent déposer un dossier, les organismes publics et privés, notamment les associations régies par la loi 1901, les associations habilitées à l'aide alimentaire, les collectivités territoriales, les opérateurs de l'Etat.

1- Calendrier

Au plus tard le jeudi 30 juillet 2020, les projets doivent être transmis à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale par courriel aux adresses suivantes :

- laurence.coulon@jscs.gouv.fr
- christine.gillet@jscs.gouv.fr

2

Le message d'envoi doit être libellé comme suit : AAP 2020 – Commissaire – SNPLP

Pour les projets portant sur une action départementale ou infra départementale, les DDCCS-PP seront amenées à formuler un avis sur le projet. Au cours de cette phase, l'expertise d'autres partenaires pourra être recherchée en tant que de besoins (DIRECCTE, Rectorat, ARS...), les porteurs du projet pourront être sollicités pour des compléments d'information.

A l'automne, les porteurs du projet seront informés de la décision relative à leur projet. Une convention sera établie entre le Préfet (ou son représentant) et la structure porteuse.

2- Présentation du projet

Le dossier de présentation du projet annexé au présent document devra comporter au minimum les informations suivantes :

- Intitulé du projet et identification de la thématique à laquelle il se rattache
- Identification du ou des porteur(s) du projet (personne(s) morale(s) et physique(s)) et des partenaires associés
- Description synthétique du projet (2 pages maximum) et annexes descriptives le cas échéant
- Calendrier de mise en œuvre du projet
- Plan de financement détaillé faisant apparaître les éventuels cofinancements
- Modalités d'évaluation des résultats obtenus
- Actions de communication envisagées

Le dossier de présentation doit être accompagné du formulaire CERFA 12156*05, d'un RIB, du SIRET et de tout document nécessaire à la bonne compréhension de l'action.

3- Critères et modalités de sélection des projets

Les projets transmis à la DRJSCS Occitanie feront l'objet d'une instruction par les services régionaux et départementaux. A l'issue de cette instruction, une proposition de classement des projets sera transmise au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et au commissaire à la lutte contre la pauvreté. Ce dernier soumettra à la validation du préfet de région et à la déléguée interministérielle à la lutte contre la pauvreté la liste des projets retenus.

Les principaux critères de sélection des projets sont les suivants :

- Rattachement aux priorités définies au titre de 2020 (Cf. *supra*)
- Rattachement à l'une des thématiques de la stratégie
- Caractère transformant, innovant ou modélisant du projet
- Capacité des porteurs à mener le projet
- Robustesse du plan de financement
- Qualité du dispositif d'évaluation

4- Engagement des porteurs de projet

Les porteurs de projet sélectionnés s'engagent à faire mention du soutien de l'Etat – Stratégie pauvreté dans toutes les actions de communication ou de promotion relatives au projet et notamment sur tous les supports écrits, numériques ou audiovisuels.

Ils s'engagent en outre à transmettre un rapport d'exécution du projet une fois celui-ci achevé ou un an après le versement des crédits pour les projets pluriannuels. Ce rapport d'exécution contient notamment un bilan financier.

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au commissaire à la lutte contre la pauvreté placé auprès du préfet de la région Occitanie (amine.amar@occitanie.gouv.fr).

En annexe :

Le dossier de candidature